

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DELIBERATION N° 18-071

**OBJET : AUGMENTATION
FINANCIERE ASSURANCES RISQUES
STATUTAIRES**

L'an deux mille dix-huit, le vingt septembre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 13 septembre 2018

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p><i>En exercice : 36 Présents : 25 Votants : 27</i></p> <p><u>Résultat du vote :</u></p> <p><i>Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0</i></p>	<p><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></p> <p>Pierre BAFFERT, Christel COLLOMB, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; Nicole VERARD, Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; Martine MACHON, Gérard ARBOR, Patrick FALCON (Saint Joseph de Rivière) ; Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean Claude SARTER, Jean-Louis MONIN, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz)</p> <p><u>Pouvoirs :</u></p> <p>Cédric VIAL à Myriam CATTANEO, Christiane MOLLARET à Jean Louis MONIN</p>
--	--

CONSIDERANT la dégradation de l'absentéisme dans les collectivités locales et un allongement de la durée du travail du fait du recul de l'âge de la retraite avec un nombre d'arrêts maladie importants obligeant les assureurs à provisionner de manière plus importante les risques,

CONSIDERANT le contrat groupe du CDG38 qui prévoyait une tarification fixe sur la période 2016-2018 et une possibilité de modulation pour l'année 2019,

Malgré l'effet mutualisateur du contrat groupe, il apparaît nécessaire d'utiliser la possibilité de modulation tarifaire sur la dernière année afin de préserver le contrat groupe. Après négociation entre le CDG38 et la compagnie GROUPAMA, la revalorisation obtenue pour la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est la suivante :

	Conditions financières actuelles	Nouvelles conditions financières pour 2019	Coût supplémentaire à titre indicatif par rapport à la masse salariale de 2017
Agents CNRACL Franchise 10 jours	7.03%	7.66%	2 652€
Agents IRCANTEC Franchise 10 jours	0.98%	1.07%	2 710€

Cela représente une hausse de 9% pour les collectivités employant entre 11 et 30 agents CNRACL et pour les agents IRCANTEC.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**

- **VALIDE** l'augmentation des tarifs de l'assurance des risques statutaires à compter du 1^{er} janvier 2019.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la présente délibération.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Envoyé en préfecture le 28/09/2018

Reçu en préfecture le 28/09/2018

Affiché le 30/09/2018

ID : 038-200040111-20180928-18071B-DE

SLO

Le Président,

